DLP 31-7 BULLETIN 27
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont-Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

ABONNEMENT ANNUEL :

60,00 F
Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 159 du 30 JUILLET 1980.-

ARBRES FRUITIERS

PSYLLE DU POIRIER.-

Dans les situations où la présence de larves est observée en grand nombre il y a lieu d'intervenir dans les prochains jours.

Afin de préserver la faune auxiliaire existante, il est vivement déconseillé d'effectuer un traitement dans les vergers où les populations restent faibles.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU.-

Le vol a débuté depuis le 18 Juillet.

Il est recommandé d'intervenir au cours des premiers jours de la semaine du 4 au 9 Août (dans les zones où des dégâts sont habituellement constatés). Ajouter un mouillant à la bouillie insecticide.

POMMES DE TERRE

MILDIOU.-

A la suite des récentes pluies d'orages des contaminations ont pu se produire. La protection devra être assurée tout particulièrement en zone d'altitude et dans les régions où cette culture est encore en pleine végétation.

Ce traitement est à effectuer dès réception de cette note.

GRANDES CULTURES

BETTERAVES.-

- Oïdium

Cette maladie vient d'être constatée dans la région de THURET et de VARENNES-s/MORGE (Puy-de-Dôme).

Une intervention doit être réalisée dès l'apparition des premiers symptômes. Les produits à base de soufre mouillable micronisé sont recommandés.

- Cercosporiose

Ce champignon n'a pas encore été observé. Toutefois si des symptômes sont visibles, en présence d'oïdium, il y a lieu d'ajouter au soufre l'une des matières actives suivantes : bénomyl, carbendazime, thiabendazole, manèbe + méthyl-thiophanate.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

P 67

DIRECTEUR-GÉRANT : J. THIAULT

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.